



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 13 février 2017 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny
Antoinette Boilard-Lord
Chantal Lebel
MM. Roger McGrath
Jules Ferland
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2017 - 02 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 09 janvier 2017
3. Suivi du procès-verbal
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés
 - 5.2. Présentation des comptes à payer
 - 5.3. Rapport de trésorerie
 - 5.4. Présentation du budget 2016, mise à jour
 - 5.5. Règlement 2017-002 Taxation campings matières résiduelles
 - 5.6. Ventes pour taxes
 - 5.7. Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
 - 5.8. Avis de motion – Règlement n° 2017-003 relatif aux nuisances
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Collectivités en fleurs 2017
 - 7.2. MRC - Achats en commun 2017 - 1ère étape
 - 7.3. Québec en santé - demande d'appui
 - 7.4. CAB - semaine d'action bénévole
 - 7.5. Ristourne 2016 – MMQ
 - 7.6. Amendement code municipal - participation aux séances par voie électronique
8. MRC - FDT - Appel de projets
9. Québec municipal - Jugement cour supérieure
10. PAARRM
11. Concierge
12. Administration de la salle communautaire du Centre F. P. Adams
13. Inspecteur municipal et direction incendie
14. PISRRM
15. Sureté du Québec – besoins spécifiques 2017
16. Varia
 - 16.1. Chemin Sillars
 - 16.2. Affaires courantes
17. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 13 février 2017 soit accepté tel que modifié.

Résolution n° 2017 - 02 - 002 Adoption du procès-verbal du 09 janvier 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 09 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

2017 - 02 - 003 Suivi du procès-verbal

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

2017 - 02 - 004 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

2017 - 02 - 005 Administration

2017 - 02 - 005 - 1 Liste des comptes payés

Les comptes payés au mois de janvier 2017 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Électricité Carl Pichette	2 983.60
Électricité Carl Pichette	605.69
Locations Leblanc	46.00
Locations Leblanc	40.25
JN Savoie	160.26
Jean-Guy Cyr Inc.	2 411.53
Hydro Québec	239.96
Bell Mobilité	98.26
Groupe Ultima Inc.	3 737.00
FQM	1 036.91
Desjardins assurances	196.84
Copticom	1 345.21
Hervé Esch	2 791.27
LET - Saint-Alphonse	282.90
The Tool Store	638.42
Entreprises A. Lagacé	11 305.47
Bouffard sanitaire	521.10
Hydro Québec	166.17
Hydro Québec	992.53
MRC d'Avignon	157.18
MRC d'Avignon	359.50
MRC d'Avignon	12.00
Électricité Carl Pichette	166.60
Bell Mobilité	98.26
MRC d'Avignon	157.18
MRC d'Avignon	193.70
Telus	139.66
Hervé Esch	556.70
Total payé	31 440.15

Résolution n° 2017 - 02 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ADMQ	859.64
Électricité Carl Pichette	454.15
Hydro Québec	239.96
Jean-Guy Cyr Inc.	912.65
PG Solutions	140.58
Desjardins Assurances	210.48
Gestion Lucien Leblanc 2013 Inc.	781.83
Mun. de Pointe-à-la-Croix	74.25
Laurentide re/sources	145.56
PG Solutions	4 920.94
Total à payer	8 740.04

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 13 février 2017.

Hervé Esch

Directeur général,
secrétaire-trésorier

2017 - 02 - 005 - 3 Rapport de trésorerie

Le rapport de trésorerie est présenté.

Solde d'ouverture	janvier 2017	156 650.82
<u>Entrées</u>		5 111.64
Taxes municipales	4 823.57	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	78.07	
Dons reçus	210.00	
<u>Sorties</u>		- 94 451.73
Fournisseurs	86 707.99	
Salaires et cotisations	7 540.15	
Frais bancaires	203.59	
Solde de clôture	janvier 2017	67 310.73
Évolution	janvier 2017	- 89 340.09

2017 - 02 - 005 - 4 Présentation du budget 2016, mise à jour

Le budget mis à jour au 31 décembre 2016 est présenté.

Résolution n° 2017 - 02 - 005 - 5 Règlement 2017-002 Taxation campings matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières et compensations en plusieurs versements ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Roger McGrath à la séance ordinaire du 09 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 2017-002 soit adopté et que le conseil statue par ce règlement ce qui suit, à savoir :

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 1

Le tarif de compensation pour le service de cueillette des ordures et ce pour le camping privé identifié sont fixés ainsi :

Camping Allan Alexander	500 \$
-------------------------	--------

ARTICLE 2

Chaque fois que le total de toutes les taxes et de tous les tarifs de compensation pour services municipaux dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisé en quatre (4) versements égaux, dont le premier vient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte, le deuxième versement est dû le 28 mai, le troisième versement est dû le 30 juillet et le quatrième versement est dû le 25 septembre 2017.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

2017 - 02 - 005 - 6 Ventes pour taxes

Une mise à jour est présentée dans le dossier des ventes pour taxes.

2017 - 02 - 005 - 7 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus sont déposées.

2017 - 02 - 005 - 8 Avis de motion – Règlement n° 2017-003 relatif aux nuisances

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jules Ferland que le règlement n° 2017-003 modifiant le règlement n° 99-003 relatif aux nuisances lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

2017 - 02 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2017 - 02 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

Le maire effectue une mise à jour concernant les dossiers suivants :

- Plan de développement de la zone agricole ;
- Réunions des maires à la MRC d'Avignon.

2017 - 02 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

Les conseillers Antoinette Boilard-Lord et Jules Ferland exposent un projet du comité de Développement Local de Ristigouche Sud-est relatif à l'accueil des nouveaux arrivants.

2017 - 02 - 007 Correspondance

La correspondance est lue et classée.

2017 - 02 - 007 - 1 Collectivités en fleurs 2017

La municipalité ne souhaite pas participer à l'édition 2017 de Collectivités en fleurs.

2017 - 02 - 007 - 2 MRC - Achats en commun 2017 - 1ère étape

Les quantités nécessaires à la municipalité concernant les achats en commun de matériaux destinés à l'entretien des chemins sont définies et seront acheminées à la MRC d'Avignon.

Résolution n° 2017 - 02 - 007 - 3 Québec en santé - demande d'appui

CONSIDÉRANT QU' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-est signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé ; et, à cet effet, demande au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

QUE soit acheminée copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Résolution n° 2017 - 02 - 007 - 4 CAB - semaine d'action bénévole

CONSIDÉRANT l'invitation aux organismes pour la semaine de l'action Bénévole du CAB Ascension - Escuminac ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est propose la candidature de M. David Ferguson à cet évènement.

2017 - 02 - 007 - 5 Ristourne 2016 – MMQ

Le montant de la ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec que recevra la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est s'élève à 258,00 \$ pour l'exercice financier 2016.

Résolution n° 2017 - 02 - 007 - 6 Amendement code municipal - participation aux séances par voie électronique

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-02-030 relative à un amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique (demande adressée au gouvernement du Québec) de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est apporte son appui à la demande de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague auprès du gouvernement du Québec ;

2017 - 02 - 008 MRC - FDT - Appel de projets

Le point sera étudié en réunion de travail.

2017 - 02 - 009 Québec municipal - Jugement cour supérieure

Des informations sont données sur un jugement de la cour supérieure concernant la MRC de Charlevoix-Est.

Résolution n° 2017 - 02 - 010 PAARRM

CONSIDÉRANT le Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 3 257,23 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017 - 02 - 011 Concierge

De nouvelles démarches seront entreprises afin de combler le poste de concierge de la municipalité.

2017 - 02 - 012 Administration de la salle communautaire du Centre F. P. Adams

Le point sera étudié en réunion de travail.

2017 - 02 - 013 Inspecteur municipal et direction incendie

La décision finale concernant la mise en commun avec d'autres municipalités du poste d'inspecteur municipal et de directeur incendie sera prise suite à position définitive de la municipalité de Pointe-à-la-Croix.

2017 - 02 - 014 PISRRM

Des informations sont données par le directeur général suite à une réunion à la MRC d'Avignon sur le Plan d'Intervention de Sécurité Routière en Milieu Municipal (PISRMM).

2017 - 02 - 015 Sureté du Québec – besoins spécifiques 2017

Les besoins spécifiques de la municipalité seront adressés au poste auxiliaire de la MRC d'Avignon de la Sureté du Québec tel que demandés.

2017 - 02 - 016 Varia

2017 - 02 - 016 - 1 Chemin Sillars

Une mise à jour est faite sur le dossier de la réfection du chemin Sillars et le point sera discuté en réunion de travail.

2017 - 02 - 016 - 2 Affaires courantes

Le point "Affaires courantes" sera ajouté à l'ordre du jour sous "Administration" lors des prochaines séances ordinaires du conseil municipal.

Résolution n° 2017 - 02 - 017 Levée de l'assemblée

À 21 h 45, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier
